

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 22 février 2023

SAINT MAURICE D'IBIE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 10 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Sharon ARSAC, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Agnès GOLFIER, Françoise HERPIN, Philippe LOMBARDO, Florian THIBON, Serge VALLOS,

Membres absents ou excusés :

Mathieu ANDRÉ, Sylvie OZIL-HUBSCHER, Sébastien DUMEZ

Procurations :

Mathieu ANDRÉ a donné procuration à Florian THIBON
Sylvie OZIL-HUBSCHER a donné procuration à Serge VALLOS
Sébastien DUMEZ a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

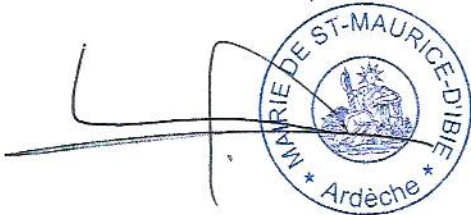
Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal a désigné Françoise HERPIN comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

- N°2023022201 - modification de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable SPR.
- N°2023022202 - modification des statuts du syndicat Olivier de Serre
- N°2023022203 - demande de subventions dans le cadre du projet de réhabilitation d'une partie de la menuiserie
- N°2023022204 - validation de l'impact budgétaire pluriannuel du réseau de chaleur
- N°2023022205 - signature de la convention de mise à disposition d'une secrétaire par le centre de gestion
- N°2023022206 - renouvellement de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le SDE 07

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 23 février 2023 et publié ce même jour.

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE' and 'Ardèche' at the bottom.

Pierre-Henri CHANAL
Maire